

La forêt dans le Plan Climat du Pays d'Aubagne et de l'Etoile : de la stratégie à la mise en œuvre

par Jean-Marie RAME, Christelle DEBLAIS et André GORLIER

L'exemple de la communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est intéressant à double titre. Nous avons ici une collectivité qui a fait le choix politique de pas subir le changement climatique et qui se propose d'anticiper les évolutions climatiques à travers la mise en place d'une politique d'adaptation. Ce territoire est aussi exemplaire en matière forestière, car tout en utilisant les outils déjà existants à sa disposition, il s'ouvre au monde de la recherche et de l'expérimentation pour essayer de répondre concrètement aux nombreuses interrogations qui demeurent.

Le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile regroupe douze communes et 101 253 habitants. La plus grande ville de ce territoire est Aubagne, elle compte 45 088 habitants.

Le territoire de la communauté s'étend sur une superficie de 241 km², avec une densité de population de 375 hab./km². Ce territoire se compose de 68% d'espaces naturels et de 10% de zones agricoles, il héberge 2 500 entreprises.

Les 68% d'espaces naturels du territoire, qui représentent plus de 16000 ha, sont organisés en six grands massifs : Chaîne de Saint-Cyr, Douard, Etoile, Garlaban, Régagnas, Sainte-Baume (Cf. Fig. 1).

La stratégie environnementale de la communauté

Quelques étapes importantes de la politique environnementale de l'Agglo :

- de 2006 à 2009 : un Plan Local Energie Environnement, signé avec l'Ademe et la Région PACA, est mis en place ;

Observer et s'adapter au changement climatique en forêt méditerranéenne

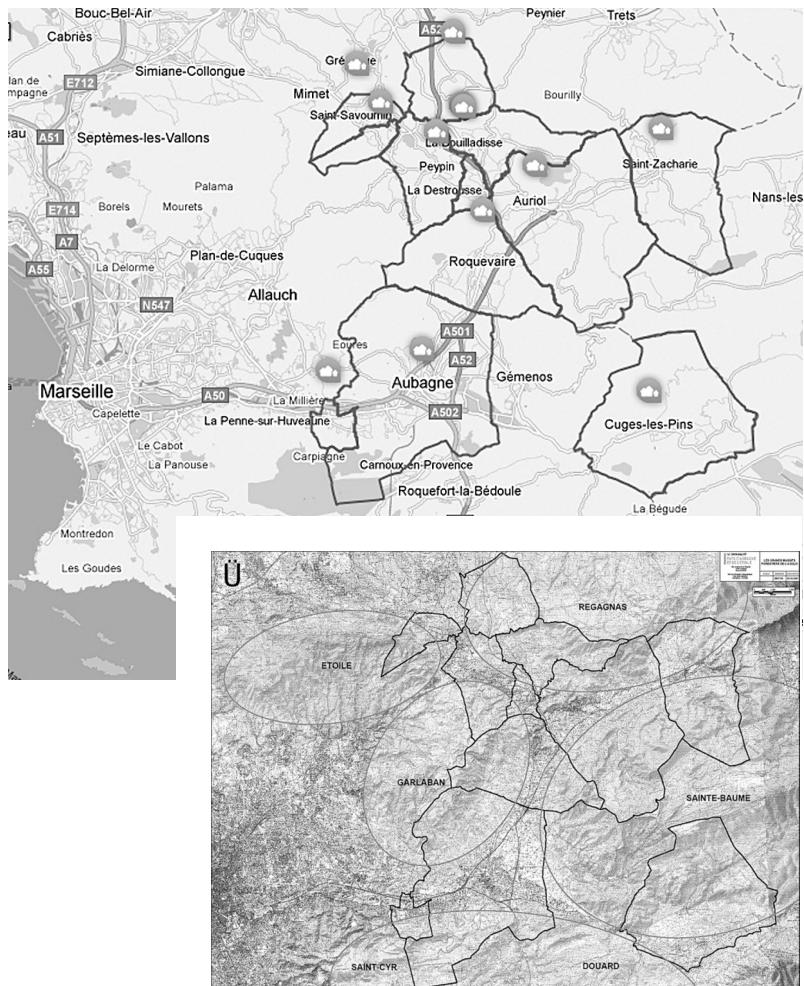


Fig. 1 (ci-dessus) :

Cartes de situation du territoire du pays d'Aubagne et de l'Etoile et des massifs forestiers

– en février 2007 : la démarche Développement Durable de l'Agglo est reconnue par le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable ;

– en 2008 : la démarche Agenda 21 - Plan Climat Territorial est lancée.

L'Agenda 21 est un programme d'actions qui s'appuie sur cinq principes : un pilotage organisé, la participation des acteurs, la transversalité, et l'évaluation suivant une démarche d'amélioration continue.

Les cinq finalités de l'Agenda 21 sont :

– la lutte contre le changement climatique,

– la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,

– l'épanouissement de tous les êtres humains,

– la cohésion sociale et la solidarité entre les territoire et entre les générations,

– la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le Plan Climat vise à lutter contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) et préparer l'adaptation du territoire au changement climatique. Il s'inscrit en parfaite cohérence avec l'Agenda 21, car il en constitue le volet « lutter contre le changement climatique ».

Les trois phases du Plan Climat territorial

La Plan Climat territorial comprend trois phases :

1. une phase **diagnostic** : Bilan Carbone® et diagnostic de vulnérabilité face au changement climatique (forêt, biodiversité, risques, agriculture...);

2. une phase de **concertation** avec les acteurs du territoire ;

3. une phase **d'élaboration du Plan d'action**, avec comme **premiers** objectifs : des plans de massif « durables » et un Observatoire de la biodiversité à la Font de Mai.

Photo 1 (ci-contre) :

En montant la Sainte-Baume, vue sur Auriol et le massif du Regagnas

Photo A.G.



En ce qui concerne la première phase de diagnostic, les impacts attendus sur les massifs du territoire sont les suivants :

- pour les Massif du Garlaban et de l'Etoile : une vulnérabilité forte avec un dépérissement du pin sylvestre, un stress hydrique pour toutes les strates et des attaques parasitaires ;
- pour le Massif de la Sainte-Baume : une vulnérabilité forte avec une colonisation par le pin d'Alep, le dépérissement du pin sylvestre, des attaques parasitaires et une pollution à l'ozone ;
- pour le Massif du Régagnas : une vulnérabilité moyenne à forte (à la condition qu'il n'y ait pas d'incendie), avec une remontée du pin d'Alep et un dépérissement du pin sylvestre.



La mise en œuvre du Plan Climat et la forêt

Elle a consisté dans un premier temps à identifier les enjeux forestiers du territoire, liés au changement climatique :

- déperissements et régression de certains peuplements (pin sylvestre, chêne pubescent...),
- extension et remontée d'autres peuplements (pin d'Alep...),
- capacité de régénération du pin d'Alep,
- diminution de la productivité forestière du pin d'Alep à moyen terme,
- développement des formations basses (garrigue) et dégradation des milieux (des sols),
- attaques parasitaires,
- fragmentation des peuplements,
- érosion de la biodiversité,
- renchérissement du risque incendie, gestion des interfaces forêt-habitat.

Actuellement, la communauté s'appuie sur l'outil qu'elle a à sa disposition, le PIDAF (Plan intercommunal de débroussaillement et d'actions forestières) du Garlaban, pour mettre en œuvre sa politique.

Grâce au PIDAF, depuis 15 ans, des actions sont menées, prioritairement en matière de DFCI (Défense des forêts contre l'incendie) mais aussi sur les aspects de mul-

tifonctionnalité : accueil du public, sylvopastoralisme, concertation...

Mais les nouveaux enjeux, comme lutter contre "l'appauvrissement" de la biodiversité et donc des paysages (perte de l'étage méso-phile avec généralisation de l'étage thermophile), conduisent à définir de nouvelles mesures d'adaptation.

Les principes de gestion retenus sont les suivants :

- adapter la gestion en fonction des milieux,

Photo 2 :
Vue sur le Garlaban depuis la propriété communautaire de la Font de Mai
Photo A.G.

Photo 3 :
Sylvopastoralisme dans le massif du Garlaban
Photo A.G.





Photos 4 et 5 :

Travaux de DFCI avec coupe et vente de bois
Photo A.G.

Jean-Marie RAME
Christelle DEBLAIS
André GORLIER
Communauté
d'agglomération
Pays d'Aubagne
et de l'Etoile
Service
Environnement - Forêt
932, av. de la Fleuride
Z.I. Les Paluds
B.P. 1415 - 13785
Aubagne Cedex
Tél. : 04 42 62 85 38
Fax : 04 42 62 85 05
www.agglo-paysdaubagne.com
andre.gorlier@agglo-paysdaubagne.fr

- se donner les moyens de pérenniser la forêt sur les zones les plus favorables,
- expérimenter à l'échelle du territoire : ne pas subir le changement climatique,
- attentes de recommandations en matière de sylviculture.

L'objectif est que, demain (étude en cours), la communauté puisse mettre en place des plans de massifs durables, dans un esprit de continuité mais aussi d'anticipation :

- en favorisant l'expérimentation avec le monde de la recherche et du développement, mais se pose alors la question du financements de ces actions ;
- en prévoyant la capacité d'adaptation aux différents modèles de gestion sylvicole qui peuvent s'offrir à nous.

Quelques pistes existent, mais beaucoup d'interrogations demeurent :

- favoriser le pin d'Alep dans des peuplements mélangés : mais où ? quelles expérimentations ? quid du chêne ?

- accompagner la régénération naturelle ?
- promouvoir une sylviculture avec des tranches d'âge différentes pour répondre aux dégâts climatiques ?
- favoriser des rotations courtes sur les secteurs très favorables pour éviter le dépérissement ?
- faire des reboisements exploitable en diversifiant les espèces avec des semences et des plants adaptés, mais quelles espèces choisir (feuillus, résineux) ?
- développer l'agroforesterie ? mais suivant quel aménagement agricole, quelle compatibilité entre l'agricole et le forestier ? quelles cultures associées ? comment évaluer la compétition avec l'eau, la lumière, le sol (bactéries, toxines) ?
- quel cortège d'arbres planter avec le pin d'Alep ? (Danger des attaques parasitaires, des dégâts climatiques dans le cas de peuplement monovariétal...).

Conclusion

Comme on le voit, beaucoup d'interrogations subsistent quant aux actions à mettre en œuvre.

Pour nous, demeure une seule certitude : celle de ne point attendre et subir les effets du changement climatique. Bien au contraire nous pensons qu'il est nécessaire d'anticiper, d'agir. Cela suppose du dynamisme, de l'innovation mais, surtout, beaucoup d'échanges, de confrontations, de partage avec les différents acteurs du monde forestier. Le gestionnaire, qu'il soit public ou privé, ne peut travailler seul ; l'apport de la recherche, des expériences conduites par ailleurs sont indispensables et peuvent, doivent, permettre d'apporter des réponses dans les modes de gestions à adopter.

**J.-M.R.
C.D.
A.G.**